



AFFAIRE N° 2020/223

**DELIBERATION
AFFECTATION DES RESULTATS 2019**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION
SEANCE DU JEUDI 13 FEVRIER 2020**

L'an deux mille vingt, le 13 du mois de février à 18 heures 30, le Comité de Direction de l'E.P.I.C. Office de Tourisme communautaire MEDOC ATLANTIQUE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la maison de la chasse à Hourtin.

Date de convocation :	20 décembre 2019
Nombre de membres en exercice :	37
Nombre de membres présents :	21
Nombre de membres représentés :	5
Nombre de membres absents :	16
Nombre de votants :	26

Etaient présents :

Elus communautaires :

M. Peyrondet, Mme Dubourg, Mme Chambaud, M. Cazenave, M. Février, M. Signoret, M. Boisson, M. Bidalun.

Socioprofessionnels :

M. Eap, M. Calbet, Mme Robineau, Mme Jouini, M. Maridat, M. Dadoy, M. Rondi, M. Torres.

Personnes qualifiées dans le domaine du tourisme :

M. Peroux, M. Espagnet, M. Mahieu, Mme Grass, M. Spahn.

Etaient représentés :

Mme Marzat qui a donné pouvoir à M. Cazenave

Mme Giral qui a donné pouvoir à M. Bidalun

M. Lombrail qui a donné pouvoir à Mme Dubourg

Mme St Martin qui a donné pouvoir à Mme Chambaud

M. Bouchon qui a donné pouvoir à Mme Grass

Etaient Absents excusés : M. Bouchon, Mme Marzat, Mme Moulin, M. Lombrail, M. Jacob, Mme François, Mme Giral, Mme St Martin, M. Rouyer, Mme Magot, Mme Lagarrigue,

Etaient Absents : M. Bournel, M. Trijoulet, M. Coutreau, M. Dufourd, M. Barthelemy,

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas Jabaudon

Compte tenu de l'adoption des Comptes Administratifs 2019 adoptés par le Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme Médoc Atlantique, Monsieur le Président sollicite les membres du Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme Médoc Atlantique pour affecter les résultats de l'exercice 2019 selon le détail suivant :

Résultats de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	Excédent	159 495,07 euros
Résultat reporté de l'exercice antérieur (002)	Excédent	22 918,63 euros
Résultat de clôture à affecter	Excédent	182 413,70 euros

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Déficit	- 10 735,34 euros
Résultat reporté de l'exercice antérieur (001)	Excédent	29 582,71 euros
Résultat comptable cumulé	Excédent	18 847,07 euros

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire

En excédent reporté à la section de fonctionnement 182 413,70 euros
(Recette non budgétaire au compte 110 / ligne budgétaire R 002 du budget N+1)

Affectation du résultat de la section d'investissement

Résultat excédentaire

En excédent reporté à la section d'investissement 18 847,07 euros
(Recettes non budgétaire au compte 110 / ligne budgétaire R 001 du budget N+1)

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement R 002 excédent reporté	182 413,70 euros
Section d'investissement R 001 excédent reporté	18 847,07 euros

Monsieur le Président sollicite les membres du Comité de Direction pour approbation la délibération affectation des résultats 2019 de l'EPIC Office de Tourisme communautaire Médoc Atlantique.

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés d'approuver :



La délibération 220/223 affectation des résultats 2019 de l'EPIC Office de Tourisme Communautaire Médoc Atlantique

Délibération adoptée.

Dit que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	26
MAJORITE REQUISE	19
POUR	26
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

**Le Président
Laurent PEYRONDET**

Le Président certifie que la présente délibération,
- a été publiée à l'Office de Tourisme le :
- a été affichée à l'Office de Tourisme.